



**PAKISTAN – MESURES ANTIDUMPING VISANT LES PELLICULES
EN POLYPROPYLENE ORIENTÉ BIAxiaLEMENT EN
PROVENANCE DES ÉMIRATS ARABES UNIS**

**CONSTITUTION DU GROUPE SPÉCIAL ÉTABLI À LA
DEMANDE DES ÉMIRATS ARABES UNIS**

NOTE DU SECRÉTARIAT

1. À sa réunion du 29 octobre 2018, l'Organe de règlement des différends (ORD)¹ a établi un groupe spécial comme l'avaient demandé les Émirats arabes unis dans le document WT/DS538/2, conformément à l'article 6 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord).
2. Le mandat du Groupe spécial est le suivant:

Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par les parties au différend, la question portée devant l'ORD par les Émirats arabes unis dans le document WT/DS538/2; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords.
3. Les parties ayant donné leur accord, la composition du Groupe spécial a été arrêtée le 7 mai 2019, comme suit:

Présidente: Mme Luz Elena Reyes de la Torre

Membres: M. Paul O'Connor
M. Wilhelm Meier
4. L'Afghanistan, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon, Oman, le Royaume d'Arabie saoudite et l'Union européenne ont réservé leur droit de participer en tant que tierces parties aux travaux du Groupe spécial.

¹ WT/DSB/M/420.